

Compte Administratif 2023 : Présentation synthétique

CCAS – Commune du PALAIS SUR VIENNE

Le compte administratif (CA) d'une collectivité ou de ses établissements publics rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres).

Les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement sont repris au budget de l'exercice n+1 via la délibération d'affectation du résultat

Le CA doit être voté avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice



Résultat de la section de fonctionnement

- Dépenses de fonctionnement 2023 = 49 464,02€
- Recettes de fonctionnement 2023 = 49 476,20€

Résultat
exercice 2023
Excédent de
12,18 € (A)



Résultat de la section d'investissement

- Dépenses d'investissement 2023 = 340,20€
- Recettes d'investissement 2023 = 367,11€

Résultat
exercice 2023
Excédent de
26,91€ (B)



Reprise des résultats antérieurs de 2022

- Excédent de fonctionnement 2022 = 15 627,28€ (C)
- Excédent d'investissement 2022 = 29 036,62€ (D)

Résultats
cumulés 2022

Fonctionnement
Excédent de
15 639,46€

Investissement
Excédent de
29 063,53€

$$A + C =$$

$$B + D =$$

FONCTIONNEMENT

Quelles dépenses ?	BP 2023	CA 2023
Charges de personnel	301 €	247 €
Charges à caractère général	20 300 €	19 817 €
Autres charges de gestion courante	42 609 €	29 032 €
Charges Exceptionnelles	- €	- €
Virement à l'investissement		
Opérations d'ordre	368 €	367 €
Dépenses imprévues		- €
TOTAL	63 578 €	49 464 €

Les ressources du budget CCAS résultent quasi exclusivement de la subvention de 45 000 € allouée par le budget principal de la commune du PALAIS SUR VIENNE, des ventes du cimetière et du report de l'excédent N-1 s'élevant à 15 627,28€

Quelles recettes ?	BP 2023	CA 2023
Produits et services	2 000 €	2 721 €
Dotations, subventions	45 300 €	45 918 €
Autres produits de gestion courantes	350 €	402 €
Atténuations de charges		
Produits exceptionnels	301 €	435 €
Excédent de fonctionnement reporté	15 627 €	15 627 €
TOTAL	63 578 €	65 103 €

Les dépenses sont constituées par les aides alimentaires et exceptionnelles, les colis et le repas de fin d'année ainsi que la location du véhicule électrique

INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement sont constituées de la reprise de l'excédent 2022 de 29 036,32€, des amortissements d'immobilisations pour 367,11€ soit un total de 29 403,73€. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 340,20€ et concernent l'achat de l'arbre et des plaques de naissance.